

ASSURANCE PERTE D'EMPLOI DU DIRIGEANT ET INDÉPENDANT

Il s'agit d'une indemnité versée aux sociétaires afin d'indemniser ces derniers en cas de perte d'activité professionnelle suite à une décision judiciaire en maintenant une partie de leurs revenus.

Votre métier est de créer une activité, le nôtre est de vous accompagner en vous protégeant face à un risque de perte d'emploi



Un dirigeant d'entreprise lorsqu'il perd son activité professionnelle n'est pas indemnisé par Pôle Emploi et se retrouve sans revenu. L'assurance Perte d'Emploi du Dirigeant & Indépendant permet d'indemniser ces derniers en cas de perte d'activité professionnelle en maintenant une partie de leurs revenus



Sur mesure, vous déterminez vous même le montant et la durée d'indemnisation
6 à 18 mois / 50 à 80% du revenu fiscal net



Sans engagement, sans frais de résiliation vous pouvez résilier ou modifier votre contrat à tout moment sans justification



Sans contraintes, 100% digital, souscription en ligne via son PC, sa tablette ou son smartphone

ELIGIBILITE

L'offre est accessible aux **TNS et mandataires sociaux** d'une entreprise **non cotée en bourse** inscrite au **RCS** ou **RM**.

Le sociétaire doit être âgé de **20 à 60 ans**, ayant un revenu professionnel compris **entre ½ et 8 PASS**

L'entreprise doit être **domiciliée en France** dont le **dirigeant est un résident fiscal français**.

GARANTIES

Indemnisation de la perte de revenus professionnels en cas de **perte d'emploi consécutive à une décision judiciaire sous contrainte économique ou à une fusion/absorption ou une restructuration profonde sous contrainte économique**

Indemnisation de la **perte de revenu professionnel en cas de révocation** (option pour le mandataire)

Une **prestation nette de charges sociales et d'impôts**

DEVIS ET SOUSCRIPTION EN LIGNE SUR
WWW.MADPDIRECT.FR

Revenu fiscal net de référence : 150 000€

Pourcentage du revenu professionnel indemnisé : 80%

Montant mensuel indemnisé : 10 000€

Cotisation mensuelle : 551.25€

Revenu fiscal net de référence : 250 000€

Pourcentage du revenu professionnel indemnisé : 80%

Montant mensuel indemnisé : 16 667€

Cotisation mensuelle : 917.92€

Simulation réalisée sur la base d'une durée d'indemnisation de 12 mois

MADP Assurances est une mutuelle historique créée il y a 130 ans par un groupe de pharmaciens. En 2016, MADP Assurances a élargi ses statuts pour ainsi couvrir l'ensemble des professionnels. La société est notamment le 1er assureur à avoir développé un produit d'assurance chômage en France. Notre culture d'entreprise place le sociétaire au centre de nos activités, nous construisons chaque jour une relation fidèle et de confiance avec l'ensemble de nos sociétaires.

Pour plus d'informations rendez-vous sur

www.madpdirect.fr

La plateforme 100% digitale de MADP Assurances